CONSEIL PORTUAIRE

Mercredi 12 novembre 2025 à 14h00

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL PORTUAIRE

Présents

Membres représentant de la collectivité
- Edmond JORDA, Maire de Sainte Marie la Mer – Président du Conseil Portuaire

Membre représentant le Concessionnaire
- Nicolas FIGUERES, Directeur Général Délégué SPL RIVES BLEUES

Membre représentant le personnel du Concessionnaire
- Patrick PORLAN, Directeur de Port

Membres du Comité Local des Usagers du Port représentant les navigateurs de plaisance
- Benjamin DURAND, membre du CLUPP
- Laurent EVRARD, membre du CLUPP
- Patrice SYVERY, membre du CLUPP

Représentant les services nautiques, associations et touristique
- Hubert LECLERCQ, Président du SMPP
- Alexandre GARCIA, Représentant des services nautiques
- Odile LOOBUYCK TETART, représentante du tourisme

Sont excusés

Représentant de la chambre de commerce et d'industrie
- André JOFFRE, Vice-Président de la CCI des Pyrénées-Orientales.

Le Président du Conseil Portuaire Edmond JORDA, ouvre la séance en accueillant l'ensemble des plaisanciers à la première réunion du Conseil Portuaire du Port de Sainte-Marie-la-Mer. Il passe ensuite la parole à **Patrick PORLAN** qui présente les points suivants de l'ordre du jour :

Ordre du jour

- Arrêté du Maire n°2025-003 en date du 20 mai 2025 portant création d'un Conseil Portuaire
- Présentation de la Délégation de Service Public du 18/12/2024
- Présentation du rapport d'activité 2024
- Point sur la saison 2025
- Présentation des tarifs portuaires 2026
- Point sur les grands travaux portuaires
- Projet de modifications du Règlement Général de Police Portuaire
- Présentation de la limite administrative portuaire
- Questions diverses

Arrêté du Maire n°2025-003

- Création d'un Conseil Portuaire avec des représentants de la collectivité, du concessionnaire, du personnel du concessionnaire et des usagers portuaires.

➢ **Le Conseil Portuaire prend acte de cet arrêté**

Délégation de Service Public du 18/12/2024

- Convention signée entre la commune et la SPL RIVES BLEUES pour 20 ans.
- Gestion des biens portuaires contre une redevance fixe et variable annuelle pour le propriétaire.

➢ **Le Conseil Portuaire prend acte de la délégation de service public**

Rapport d'activité 2024

- Chiffre d'affaires : 699 407 € (2024) pour 669 403 € (2023).
- Recettes des postes à flot en hausse de 3,75 %, mais baisse de 7,31 % pour les postes à sec.
- Maintien de la certification Afnor PORTS PROPRES et obtention de la certification ISO 18725 PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVERSITE et présentation du bilan annuel 2025 et du plan d'action 2026.

Monsieur Nicolas FIGUERES met en évidence le faible résultat de 21 680 € par rapport à un chiffre d'affaires de 699 407 €, en raison des charges importantes qui pèsent sur la gestion portuaire.

Il souligne l'importance de développer les postes à flot pour augmenter ce résultat.

➢ **Le Conseil Portuaire prend acte du rapport d'activité 2024**

Patrick PORLAN poursuit avec un point sur la saison 2025, le projet d'évolution des tarifs portuaires pour 2026 et l'avancement des grands travaux portuaires.

Point sur la saison 2025

- CA postes à flot : 579 432,00 € (2025) pour 577 305,00 € (2024).
- CA manutentions : 32 007,25 € (2025) pour 38 482,94 € (2024).
- CA stockage : 29 077,41 € (2025) pour 27 826,67 € (2024).

Tarifs portuaires 2026

- Augmentation tarifaire de 2 % uniquement pour les postes à flot.
- Grille tarifaire mise à jour pour 2026.

➢ **Avis favorable unanime du Conseil Portuaire sur l'évolution des tarifs portuaires pour 2026**

Grands travaux portuaires

- Extension du parc à sec de 12 500 m² et création de 53 postes à flot supplémentaires.
- Mise en place d'un bossoir nautique PMR pour l'accessibilité.

Le Président du Conseil Portuaire Edmond JORDA insiste sur le financement de ces travaux importants, qui n'impacte pas le fonctionnement du port. Le reste à charge pour le port sera directement financé par la location des postes à flot supplémentaires.

➢ **Le Conseil Portuaire prend acte de ces présentations**

Evolution du RGP

L'évolution du Règlement général de police portuaire tient compte des nouveaux aménagements de la berge sud et de l'installation d'un bossoir PMR sur le quai visiteur. Ce projet encadre également l'utilisation de l'eau douce et des services numériques du port.

- Modifications des règles d'amarrage et d'utilisation de l'eau.
- Charte d'utilisation des outils numériques à respecter.

➢ **Avis favorable unanime du Conseil Portuaire sur le nouveau Règlement Général de Police portuaires pour 2026**

Le Président du Conseil Portuaire Edmond JORDA reprend la parole pour présenter et détailler les limites portuaires actuelles et futures du site, après la réalisation complète du projet, incluant l'ensemble des zones de compensation.

Limites administratives portuaires

- Approbation des limites pour intégrer tous les ouvrages existants dans le périmètre portuaire.

➢ **Avis favorable unanime du Conseil Portuaire sur les limites portuaires actuelles et futures**

Pour finir, **le Président du Conseil Portuaire Edmond JORDA** détaille la suite des grands travaux, tels que la protection de la passe d'entrée, ainsi que les projets concernant les futurs bâtiments portuaires, qui seront entièrement intégrés au projet Port Nature.

Questions diverses

- Question : **Patrice SYVERY** demande s'il existe un planning pour la réalisation de ces travaux.

- Réponse : **Le Président du Conseil Portuaire Edmond JORDA** présente le déroulement du projet et indique que la protection de la passe d'entrée devrait être réalisée dans les six prochaines années.

- Question : **Patrice SYVERY** demande si des commerces sont prévus.

- Réponse : **Le Président du Conseil Portuaire Edmond JORDA** indique que certains commerces liés à l'activité portuaire sont prévus dans la version finale du projet. Il précise que leur mise en place se fera de manière progressive, en accompagnement de l'évolution du projet.

  Nicolas FIGUERES souligne la réussite du restaurateur « La Cabana del Port », qui a bien travaillé durant l'été et a contribué à créer un point d'animation sur le port, apprécié et réclamé par les plaisanciers.

- Question : **Hubert LECLERCQ** demande si la signalétique du quai sud sera améliorée.

- Réponse : **Patrick PORLAN** précise que deux poteaux de signalétique vandalisés seront rapidement réparés et que le marquage du quai Sud sera renforcé par l'installation de mâts rouges équipés de bouées de sauvetage.

- Question : **Hubert LECLERCQ** demande pourquoi la barrière d'entrée est ouverte tandis que la barrière de sortie est fermée.

- Réponse : **Patrick PORLAN** explique que ces barrières permettent de gérer l'affluence lors des journées particulièrement chargées, comme le 14 juillet ou le 15 août. Elles ont pour objectif de réserver les places de stationnement aux plaisanciers munis d'un badge d'accès. Elles servent également à interdire l'accès au port, la nuit, aux véhicules non autorisés.
  Seule la barrière d'entrée régule le flux des véhicules, la barrière de sortie étant équipée d'un système d'ouverture automatique. Le port reste néanmoins un lieu public, ouvert en journée à l'ensemble des usagers et des promeneurs.

- Question : **Hubert LECLERCQ** demande s'il est possible d'avoir un accès à la berge sud par le portail situé au fond du port.

- Réponse : **Le Président du Conseil Portuaire Edmond JORDA** explique que ce portail a été installé initialement afin de répondre à la problématique de vols survenus sur les derniers pontons, situés au fond du port. Par ailleurs, le propriétaire des terrains au sud du port a demandé que l'accès à ses parcelles par le port soit interdit. Ce passage demeure donc exclusivement réservé à un usage technique, notamment pour l'entretien des ouvrages extérieurs et des feux maritimes.
  Un chemin sera néanmoins recréé, contournant le nouveau parc de stockage, afin de permettre l'accès à la berge Sud.
  Le président ajoute que le projet global de réaménagement du port prévoit une redéfinition des accès, avec une ouverture plus importante vers le sud de la commune.

Les membres présents n'ayant plus de questions, **le président du Conseil portuaire, Edmond JORDA**, remercie les participants pour leur présence ainsi que pour la qualité et la richesse des échanges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h20.